Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-172026-DE

N° 17/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 09 mars 2026** **OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AR REDADEG A DI DA DI »**
DATE DE CONVOCATION : Le 03 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 03 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

La Redadeg, la course relais pour la langue bretonne, passera à Plougonvelin le lundi 11 mai 2026 de 15h48 (km 948) à 16h50 (km 920).

Les kilomètres « vendus » ou « subventionnés » servent à soutenir des projets en faveur de la langue bretonne. Le bénéfice est redistribué à Diwan ainsi qu'à des nouvelles initiatives pouvant concerner l'enseignement, les loisirs, les médias, le sport ou la culture, mais toujours pour favoriser la pratique du breton dans la vie sociale et familiale.

La commune propose de subventionner symboliquement le km 914 qui passe rue Saint-Yves. Un appel à volontaires sera lancé parmi les agents de la commune pour y représenter la commune.
Pour mémoire la commune est signataire de la charte Ya d'ar brezhoneg !

Il est donc proposé de verser une subvention d'un montant de 350€ à l'association organisatrice, Ar Redadeg a di da di, afin de marquer le soutien de la commune à cette manifestation en faveur de la langue bretonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une subvention de 350€ au bénéfice de la Redadeg.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN, le 09 mars 2026
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)